

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## P-TEC 8400

### Section 1. Identification

**Identificateur de produit** : P-Tec 8400

**Code du produit** : Non disponible.

**Autres moyens d'identification** : Non disponible.

**Type de produit** : Liquide.

#### Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

**Utilisations identifiées** : **PARTIE (A)** Composé élastomère.  
**PARTIE (B)** Durcisseur.

**Données relatives au fournisseur** : POLYMÈRES Technologies  
6330 boul. Laurier Ouest  
Saint-Hyacinthe (Québec) Canada J2S 9A7  
Tél : 450 250-3058  
Sans frais : 1 866 799-3058  
Fax : 450 250-3059

**Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (indiquer les heures de service)** : Tél. transport d'urgence:  
Tél. Jour : (450) 250-3058 ou 1 866 799-3058  
Télec. : (450) 250-3059  
Soir et fin de semaine : (450) 778-8777

### Section 2. Identification des dangers

**Classement de la substance ou du mélange** : **PARTIE (A)** LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A  
**PARTIE (B)** CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2  
LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A  
SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1  
TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3

**Tous les ingrédients contenus dans ce produit sont totalement aggloméré et ne peuvent donc être inhalé dans des circonstances normales d'utilisation.**

#### Éléments d'étiquetage SGH

**Pictogrammes de danger** : **PARTIE (A)**



**PARTIE (B)**



## Section 2. Identification des dangers

<b>Mention d'avertissement</b>	: <b>PARTIE (A)</b> <b>PARTIE (B)</b>	Attention Attention
<b>Mentions de danger</b>	: <b>PARTIE (A)</b> <b>PARTIE (B)</b>	H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H315 - Provoque une irritation cutanée. H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H335 - Peut irriter les voies respiratoires.
<b><u>Conseils de prudence</u></b>		
<b>Prévention</b>	: <b>PARTIE (A)</b>  <b>PARTIE (B)</b>	P280 - Porter une protection oculaire ou faciale. P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation. P280 - Porter des gants de protection. Porter une protection oculaire ou faciale. P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P261 - Ne pas respirer les vapeurs. P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation. P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
<b>Intervention</b>	: <b>PARTIE (A)</b>         <b>PARTIE (B)</b>	P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337 + P313 - Si l'irritation des yeux persiste: Obtenir des soins médicaux. P304 + P340 + P312 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si vous vous sentez mal. P302 + P352 + P362+P364 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Obtenir des soins médicaux. P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337 + P313 - Si l'irritation des yeux persiste: Obtenir des soins médicaux.
<b>Stockage</b>	: <b>PARTIE (A)</b> <b>PARTIE (B)</b>	Non applicable. Non applicable.
<b>Élimination</b>	: <b>PARTIE (A)</b> <b>PARTIE (B)</b>	Non applicable. P501 - Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.
<b>Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification</b>	: Aucun connu.	

## Section 3. Composition/information sur les ingrédients

**Substance/préparation** : Mélange  
**Autres moyens d'identification** : **Non disponible.**

Ingredient name	% (w/w)	CAS number
<b>PART (A)</b>		
Castor oil	30 - 45	8001-79-4
Silica amorphous, sublimed	1 - 5	112945-52-5
Titanium dioxide	1 - 5	13463-67-7
<b>PART (B)</b>		
4,4'-Methylenediphenyl Diisocyanate	30-50	101-68-8
Propanol, [(1-methyl-1,2-ethanediyl)bis(oxy)]bis-, polymer with 1,1'-methylenebis [isocyanatobenzene]	5-10	103837-35-0
Methylene diphenyl diisocyanate	10-20	26447-40-5
O-(P-Isocyanatobenzyl)Phenyl Isocyanate	10 - 30	5873-54-1
2,2'-Methylenediphenyl Diisocyanate	0.1 - 1	2536-05-2

**There are no additional ingredients present which, within the current knowledge of the supplier and in the concentrations applicable, are classified as hazardous to health or the environment and hence require reporting in this section.**

**Occupational exposure limits, if available, are listed in Section 8.**

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

## Section 4. Premiers soins

### Description des premiers soins nécessaires

- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 20 minutes. Consulter un médecin.
- Inhalation** : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures. En cas de plaintes ou de symptômes, éviter toute exposition ultérieure.
- Contact avec la peau** : Laver abondamment à l'eau et au savon. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuer à rincer pendant au moins 20 minutes. Consulter un médecin. En cas de plaintes ou de symptômes, éviter toute exposition ultérieure. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.

## Section 4. Premiers soins

**Ingestion** : Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Consulter un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

### Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

#### Effets aigus potentiels sur la santé

**Contact avec les yeux** : Provoque une sévère irritation des yeux.  
**Inhalation** : Nocif par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  
**Contact avec la peau** : Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.  
**Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Signes/symptômes de surexposition

**Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit :  
douleur ou irritation  
larmoiement  
rougeur  
**Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit :  
irritation des voies respiratoires  
toux  
respiration sifflante et difficultés respiratoires  
asthme  
**Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit :  
irritation  
rougeur  
**Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

**Note au médecin traitant** : En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.  
**Traitements particuliers** : Pas de traitement particulier.  
**Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

Voir Information toxicologique (section 11)

## Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

### Moyens d'extinction

**Agents extincteurs appropriés** : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.

**Agents extincteurs inappropriés** : Aucun connu.

**Dangers spécifiques du produit** : Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater. Cette substance est nocive pour les organismes aquatiques. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée dans aucune voie d'eau, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

**Produit de décomposition thermique dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
dioxyde de carbone  
monoxyde de carbone  
oxydes d'azote  
oxyde/oxydes de métal

**Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

## Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

**Pour le personnel non affecté aux urgences** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

**Intervenants en cas d'urgence** : Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

**Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air). Substance polluante dans l'eau. Peut être nocif pour l'environnement si libéré en grandes quantités.

## Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

#### **Déversement**

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sols ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota: Voir section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir section 13 pour l'élimination des déchets.

## Section 7. Manutention et stockage

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

#### **Mesures de protection**

: Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée, d'asthme, des allergies ou une maladie respiratoire chronique ou récidivante, ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Éviter le rejet dans l'environnement. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Garder dans le contenant d'origine ou dans un autre contenant de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

#### **Conseils sur l'hygiène générale au travail**

: Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

#### **Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités**

: Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder sous clef. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation.



- Contrôles d'ingénierie appropriés** : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.
- Contrôle de l'action des agents d'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement.

### Mesures de protection individuelle

- Mesures d'hygiène** : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.
- Protection oculaire/faciale** : Recommandé : Lunettes de produits chimiques ou lunettes de sécurité avec écrans latéraux.
- Protection de la peau**
- Protection des mains** : Recommandé : Gants résistant aux produits chimiques
- Protection du corps** : Non applicable.
- Autre protection pour la peau** : Non applicable.
- Protection respiratoire** : Non applicable.

## Section 9. Propriétés physiques et chimiques

### Apparence

- État physique** : PARTIE (A) Liquide.  
PARTIE (B) Liquide.
- Couleur** : PARTIE (A) Neutre ou coloré.  
PARTIE (B) Jaune paille.
- Odeur** : PARTIE (A) Aucune.  
PARTIE (B) Légère de mois.
- Seuil olfactif** : Non disponible.
- pH** : PARTIE (A) Non disponible.  
PARTIE (B) Non disponible.
- Point de fusion** : PARTIE (A) Non disponible.  
PARTIE (B) <0°C (<32°F)
- Point d'ébullition** : PARTIE (A) Non disponible.  
PARTIE (B) 208°C (406.4°F)
- Point d'éclair** : PARTIE (A) Vase clos: 282°C (539.6°F)  
PARTIE (B) Vase clos: >200°C (>392°F)
- Taux d'évaporation** : PARTIE (A) Non disponible.  
PARTIE (B) Non disponible.
- Inflammabilité (solides et gaz) (d'inflammation)** : PARTIE (A) Non disponible.  
PARTIE (B) <0.000013 kPa (<0.00001 mm Hg) [température ambiante]

## Section 9. Propriétés physiques et chimiques

<b>Densité de vapeur</b>	: <b>PARTIE (A)</b>	Non disponible.
	<b>PARTIE (B)</b>	8.5 [Air = 1]
<b>Densité relative</b>	: <b>PARTIE (A)</b>	0.99 à 1.01
	<b>PARTIE (B)</b>	1.21 à 1.23
<b>Solubilité</b>	: Non disponible.	
<b>Solubilité dans l'eau</b>	: Non disponible.	
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	: Non disponible.	
<b>Température d'auto-inflammation</b>	: <b>PARTIE (A)</b>	Non disponible.
	<b>PARTIE (B)</b>	>400°C (>752°F)
<b>Température de décomposition</b>	: Non disponible.	
<b>Viscosité</b>	: Non disponible.	
<b>Temps d'écoulement (ISO 2431)</b>	: <b>Non disponible.</b>	

## Section 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	: Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
<b>Stabilité chimique</b>	: Le produit est stable.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
<b>Conditions à éviter</b>	: Aucune donnée spécifique.
<b>Matériaux incompatibles</b>	: Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières oxydantes.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

## Section 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
<b>PARTIE (A)</b> Huile de castor Silice amorphe, sublimée Noir de carbone	DL50 Orale DL50 Orale DL50 Orale	Rat Rat Rat	10 g/kg 3160 mg/kg >15400 mg/kg	- - -
<b>PARTIE (B)</b> Diisocyanate-4,4' de diphenylméthane	DL50 Orale	Rat	9200 mg/kg	-

**Irritation/Corrosion**

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
<b>PARTIE (A)</b> Huile de castor	Yeux - Léger irritant Peau - Léger irritant Peau - Léger irritant	Lapin Cochon d'Inde Rat	- - -	500 mg 24 heures 100 mg 24 heures 100 mg	- - -
<b>PARTIE (B)</b> Diisocyanate-4,4' de diphenylméthane	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	100 mg	-

**Sensibilisation**

Il n'existe aucune donnée disponible.

**Mutagenicité**

Il n'existe aucune donnée disponible.

**Cancérogénicité**

Il n'existe aucune donnée disponible.

**Classification**

Nom du produit ou de l'ingrédient	OSHA	CIRC	NTP
<b>PARTIE (A)</b> Silice amorphe, sublimée Dioxyde de titane Noir de carbone	- - -	3 2B 2B	- - -
<b>PARTIE (B)</b> Diisocyanate-4,4' de diphenylméthane	-	3	-

**Toxicité pour la reproduction**

Il n'existe aucune donnée disponible.

**Tératogénicité**

Il n'existe aucune donnée disponible.

**Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -**

Nom	Catégorie	Organes cibles
<b>PARTIE (A)</b> Silice amorphe, sublimée	Catégorie 3	Irritation des voies respiratoires
<b>PARTIE (B)</b> Diisocyanate-4,4' de diphenylméthane	Catégorie 3	Irritation des voies respiratoires
Polymère de propanol, [(1-méthyl-1,2-éthanediyl)bis(oxy)]bis-, avec 1,1'-méthylènebis [isocyanatobenzène]	Catégorie 3	Irritation des voies respiratoires
Diisocyanate de méthylènediphényle	Catégorie 3	Irritation des voies respiratoires
Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle	Catégorie 3	Irritation des voies respiratoires
Diisocyanate de 2,2'-méthylènediphényle	Catégorie 3	Irritation des voies respiratoires

**Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -**

Nom	Catégorie	Organes cibles
<b>PARTIE (B)</b> Diisocyanate-4,4' de diphenylméthane	Catégorie 2	Indéterminé
Polymère de propanol, [(1-méthyl-1,2-éthanediyl)bis(oxy)]bis-, avec 1,1'-méthylènebis [isocyanatobenzène]	Catégorie 2	Indéterminé
Diisocyanate de 2,2'-méthylènediphényle	Catégorie 2	Indéterminé
Diisocyanate de méthylènediphényle	Catégorie 2	Indéterminé
Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle	Catégorie 2	Indéterminé

### Risque d'absorption par aspiration

Il n'existe aucune donnée disponible.

**Renseignements sur les voies d'exposition probables** : Contact cutané. Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion.

### Effets aigus potentiels sur la santé

**Contact avec les yeux** : Provoque une sévère irritation des yeux.  
**Inhalation** : Nocif par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  
**Contact avec la peau** : Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.  
**Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

### Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

**Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit :  
douleur ou irritation  
larmolement  
rougeur  
**Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit :  
irritation des voies respiratoires  
toux  
respiration sifflante et difficultés respiratoires  
asthme  
**Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit :  
irritation  
rougeur  
**Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

### Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

#### Exposition de courte durée

**Effets immédiats possibles** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Effets différés possibles** : Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Exposition de longue durée

**Effets immédiats possibles** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Effets différés possibles** : Aucun effet important ou danger critique connu.

### Effets chroniques potentiels sur la santé

**Généralités** : **Tératogénicité** :

**Cancérogénicité** :

**Mutagénicité** :

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.

Susceptible de provoquer le cancer. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.

Aucun effet important ou danger critique connu.

Aucun effet important ou danger critique connu.

: Aucun effet important ou danger critique connu.

**Effets sur le  
développement**

## Section 12. Données écologiques

### Toxicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
<b>PARTIE (A)</b> Dioxyde de titane	Aiguë CL50 3 mg/L Eau douce	Crustacés - Ceriodaphnia dubia - Néonate	48 heures
	Aiguë CL50 6.5 mg/L Eau douce	Daphnie - Daphnia pulex - Néonate	48 heures
	Aiguë CL50 >1000000 µg/l Eau de mer	Poisson - Fundulus heteroclitus	96 heures
Noir de carbone	Aiguë CE50 37.563 mg/L Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Néonate	48 heures

### Persistence et dégradation

Il n'existe aucune donnée disponible.

### Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit ou de l'ingrédient	LogP <sub>ow</sub>	BCF	Potentiel
<b>PARTIE (B)</b> Diisocyanate-4,4' de diphénylméthane	4.51	200	faible
Diisocyanate de méthylènediphényle	4.51	200	faible
Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle	4.51	200	faible
Diisocyanate de 2,2'-méthylènediphényle	5.22	200	faible

### Mobilité dans le sol

**Coefficient de répartition sol/eau (K<sub>oc</sub>)** : Non disponible.

**Autres effets nocifs** : Aucun effet important ou danger critique connu.

## Section 13. Données sur l'élimination

**Méthodes d'élimination** : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le

## Section 13. Données sur l'élimination

recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

## Section 14. Informations relatives au transport

	Classification pour le TMD	IMDG	IATA
Numéro ONU	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.
Désignation officielle de transport de l'ONU	-	-	-
Classe de danger relative au transport	-	-	-
Groupe d'emballage	-	-	-
Dangers environnementaux	Non.	Non.	Non.

### Autres informations

IMDG : **Urgences** F-A, S-P

Guide des mesures d'urgence (GMU) : 171

**Protections spéciales pour l'utilisateur** : **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des contenants qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

## Section 15. Informations sur la réglementation

### Listes canadiennes

**Inventaire du Canada(DSL NDSL)** : Un composant au moins n'est pas répertorié dans la DSL (Liste intérieure des substances), mais de tels composants figurent tous dans la NDSL (Liste extérieure des substances).

**INRP canadien** : Les composants suivants sont répertoriés : Diisocyanate-4,4' de diphenylméthane

**Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)** : Aucun des composants n'est répertorié.

## Section 16. Autres informations

### Procédure utilisée pour préparer la classification

Classification	Justification
<b>PARTIE (A)</b> LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A	Méthode de calcul
<b>PARTIE (B)</b> CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1 TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3	Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul

### Historique

**Date d'édition** : 02/28/2018  
**Date de publication précédente** : Non applicable.

**Version** : 1

**Élaborée par** : Polymères Technologies Inc.

**Légende des abréviations** : ETA = Estimation de la toxicité aiguë  
 FBC = Facteur de bioconcentration  
 SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques  
 IATA = Association internationale du transport aérien  
 CVI = conteneurs en vrac intermédiaires  
 code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses  
 LogK<sub>ow</sub> = coefficient de partage octanol/eau  
 MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)  
 NU = Nations Unies  
 RPD = Règlement sur les produits dangereux

### Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.